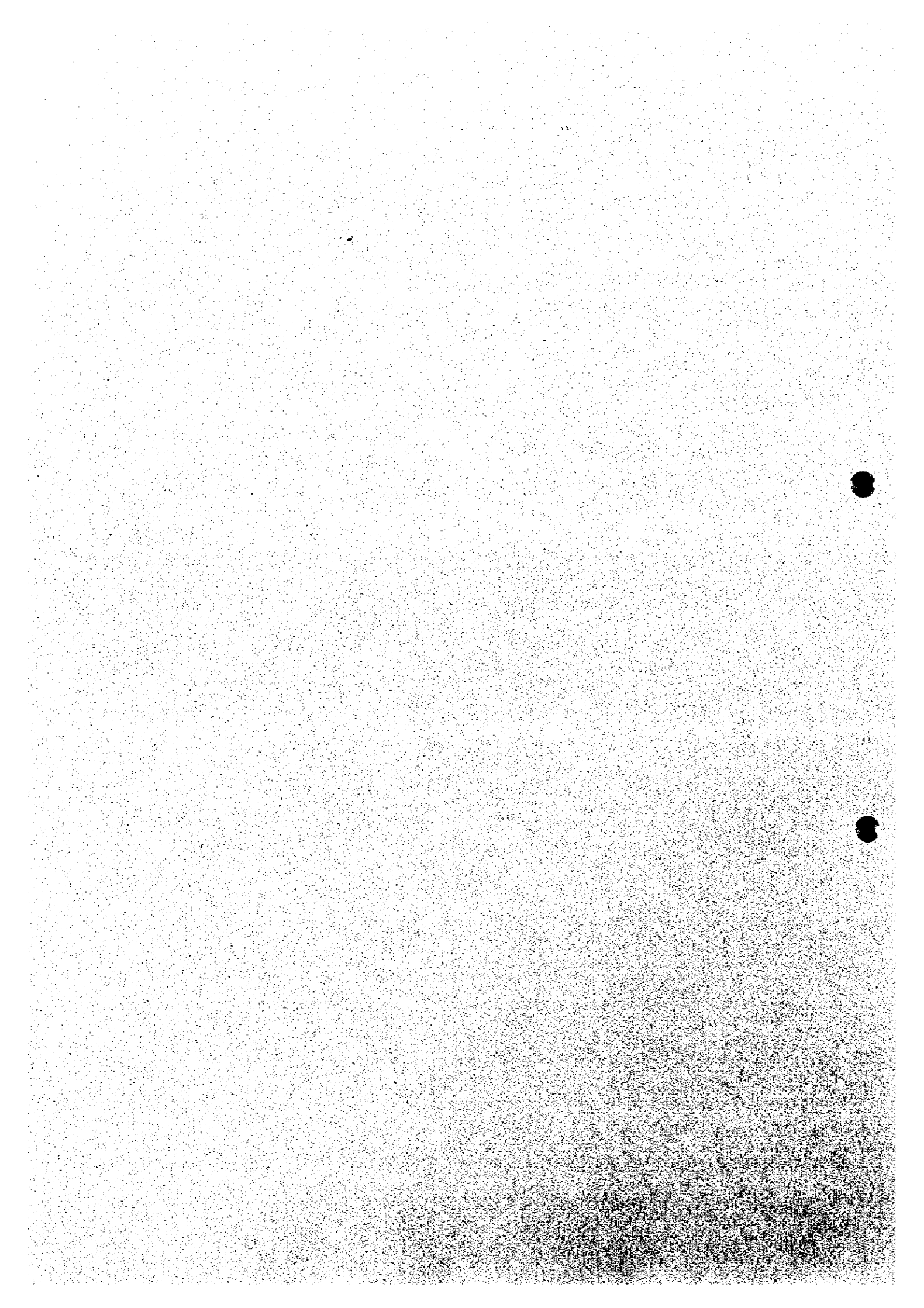


ANNEXE



I INTRODUCTION

En réponse à la requête du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (ci - après dénommé le "GOI"), le Gouvernement du Japon (ci - après dénommé le "GOJ") a décidé de réaliser une étude du Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine du San-Pédro (ci - après dénommée "l'Etude"), conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon.

En conséquence, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci - après dénommée la "JICA"), agence officielle responsable de l'exécution des programmes de coopération technique du GOJ, se chargera de réaliser l'Etude en étroite collaboration avec les autorités concernées du GOI.

Le présent document définit l'Etendue des Travaux relative à l'Etude.

II OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de l'Etude sont:

1. la définition d'un Schéma Directeur de développement rural intégré de la plaine du San - Pédro, avec un accent particulier mis sur le développement de la riziculture et des infrastructures rurales;
2. la réalisation d'une Etude de Faisabilité sur la (les) zone (s) prioritaire(s) retenues pendant l'élaboration du Schéma Directeur, et
3. le transfert de technologies aux homologues ivoiriens au cours de l'exécution de l'Etude.

III ZONE DE L'ETUDE

La zone de l'Etude couvre la plaine du San-Pédro s'étendant sur une superficie d'environ 10,000 ha entre le barrage de San-Pédro existant et la ville de San - Pédro (voir la carte de localisation en Annexe 1).

IV ETENDUE DES TRAVAUX

Pour atteindre lesdits objectifs, l'Etude se répartira en deux phases traitant les thèmes suivants:

1 Phase 1

Il s'agit de la définition d'un Schéma Directeur de développement rural intégré de la plaine de San - Pédro et de la sélection d'une (des) zone(s) prioritaire(s).

- 1.1 Collecte et révision de:
- données et informations relatives; et
 - plan (s) et projet (s) relatifs.

- 1.2 Prise de photographies aériennes de la zone de l'Etude pour la définition du

ETENDUE DES TRAVAUX

POUR

L'ETUDE

DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINE DE SAN-PÉDRO

EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CONVENU

ENTRE

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

ET

L' AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Abidjan, le 24 juin, 1997

M. Assamvo NGUETTA
Directeur de Cabinet-Adjoint,
Ministère de l'Agriculture
et des Ressources Animales

473 (12) 422

M. Satoru TAKEUCHI
Chef de l'Equipe
d'Etude Préparatoire,
Agence Japonaise
de Coopération Internationale

f

Schéma Directeur.

1.3 Collecte et analyses des données et informations suivantes, à travers les études sur le terrain et les enquêtes auprès des paysans:

- (1) condition naturelle dans les domaines de:
- localisation, superficie et topographie;
 - météorologie et hydrologie;
 - géologie;
 - pédologie;
 - qualité de l'eau; et
 - divers.

(2) condition socio - économique dans les domaines de:

- indices économiques (population, taux de naissance, situation alimentaire, etc.);
- système d'enseignement;
- infrastructures sociales;
- plans de développement national et régional, et ceux préparés avec la collaboration des autres donateurs;
- participation des femmes au développement; et
- divers.

(3) conditions agricole et agro - économique dans les domaines de:

- occupation actuelle des terres;
- régime foncier;
- pratiques des exploitations (techniques culturales, typologie culturale, rendements et machines agricoles, etc.);
- activités de recherches;
- agro - économie;
- système d'après - récolte et de transformation;
- système de commercialisation et analyses;
- organisations des paysans; et
- divers.

(4) ressources en eau:

- ressources en eau existantes;
- hydrologie du bassin du San - Pédro.

(5) infrastructures rurales:

- barrage(s) existant(s)
- installations d'irrigation et de drainage;
- réseaux de pistes rurales de desserte;
- système d'après - récolte et de commercialisation;

- système d'hydraulique villageois;
- matériaux de construction; et
- divers.

(6) services d'appui agricole:

- services gouvernementaux;
- organisations de paysans;
- service de vulgarisation (agents chargés de vulgarisation, niveau de connaissance des paysans en irrigation);
- fourniture des semences, engrais, produits chimiques et machines agricoles avec des pièces de rechange;
- services de crédit; et
- divers.

(7) fonctionnement et entretien:

- structures d'entretien d'eau;
- pratiques de l'utilisation des eaux, droit hydraulique, et redevances d'eau, etc.; et
- divers.

(8) aspects environnementaux:

- aspects de l'environnement naturel; et
- aspects de l'environnement social.

1.4 Réalisation de l'Examen Initial de l'Environnement (EIE).

1.5 Identification des besoins en développement, des contraintes et du potentiel de la zone de l'Etude.

1.6 Définition du Schéma Directeur.

1.7 Sélection de la(des) zone(s) prioritaire(s) pour l'Etude de Faisabilité.

1.8 Préparation d'une(des) carte(s) topographique(s) à l'échelle 1/5,000 de la(les) zone(s) prioritaire(s).

2 Phase II

Il s'agit de la réalisation de l'Etude de Faisabilité sur la(les) zone(s) prioritaire(s) retenue(s) pendant l'élaboration du Schéma Directeur.

2.1 Etude sur le terrain afin de collecter des données et informations complémentaires sur la(les) zone(s) prioritaire(s).

2.2 Elaboration d'un plan optimum de développement rural intégré pour la(les) zone(s) prioritaire(s) en traitant les thèmes suivants:

- hydrologie et météorologie;
- géologie;
- classification des sols et utilisation des terres;
- régime foncier;
- typologie culturale et rendements;
- développement des ressources en eau et plan de transport par voie d'eau;
- irrigation et drainage;
- condition socio - économique et économie des paysans;
- système d' après - récolte et de commercialisation;
- infrastructures agricoles;
- infrastructures rurales;
- système d'appui agricole;
- conditions environnementales;
- fonctionnement et entretien; et
- divers.

2.3 Etablissement d'un plan préliminaire des structures principales

2.4 Elaboration des plans de fonctionnement et d'entretien

2.5 Evaluation de l'impact sur l'Environnement (EIE), en cas de besoin

2.6 Préparation du calendrier de l'exécution

2.7 Evaluation du Projet et préparation des recommandations sur le Projet

V CALENDRIER DE L'ETUDE

L'Etude se déroulera conformément au calendrier provisoire ci - joint (voir Annexe II).

VI RAPPORTS

La JICA préparera et soumettra au GOCI les rapports suivants en deux versions:

- une version anglaise complète ; et
- l' autre dont le texte en français et les Annexes en anglais.

En cas de divergence dans l' interprétation du texte, le texte en anglais prévaudra sur celui en français.

1 Rapport de présentation

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français au commencement de l'étude sur le terrain de la Phase I.

2 Rapport d'avancement I

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français à la fin de l'étude sur le terrain de la Phase I.

3 Rapport intermédiaire V

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français au commencement de l'étude sur le terrain de la Phase II.

4 Rapport d'avancement II

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français à la fin de la première partie de l'étude sur le terrain de la Phase II.

5 Rapport d'avancement III

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français à la fin de la seconde partie de l'étude sur le terrain de la Phase II.

6 Projet de rapport final

Cinq (5) exemplaires en anglais et vingt (20) exemplaires en français après le travail au Japon. Le GOCI informera la JICA de ses observations sur le projet de rapport final dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception du projet de rapport final.

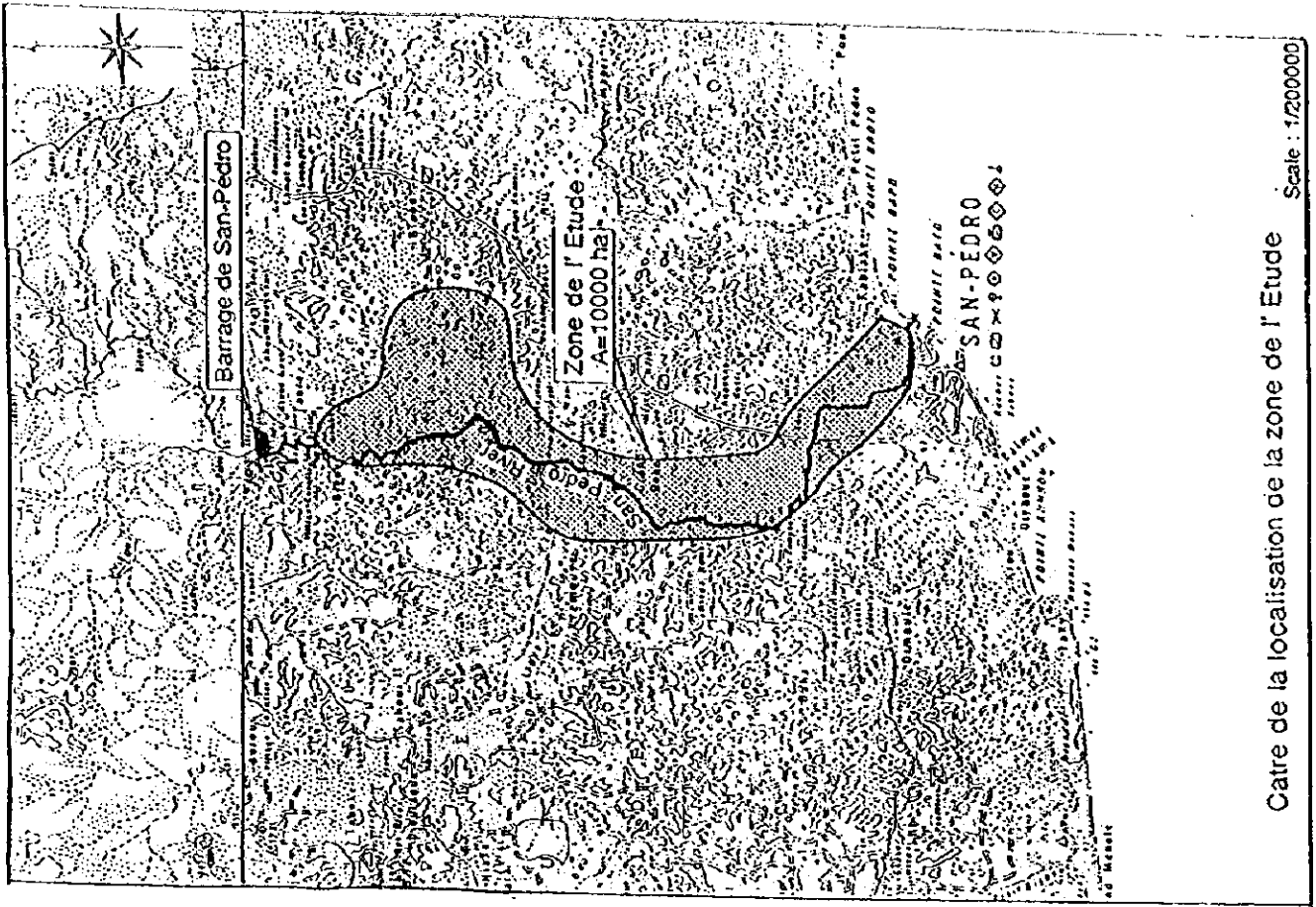
7 Rapport final

Trente (30) exemplaires en anglais et cinquante (50) exemplaires en français dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception des observations du GOCI sur le projet de rapport final.

I MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

1 Pour faciliter la marche régulière de l'Etude, le GOCI prendra les mesures nécessaires suivantes :

- 1.1 assurer la sécurité des membres de l'équipe japonaise d'étude ;
- 1.2 autoriser l' entrée, le séjour et la sortie en Côte d'Ivoire des membres de l'équipe japonaise dans le cadre de leur mission, et les exempter des obligations de déclarations applicables aux étrangers et des frais consulaires ;
- 1.3 exonérer les membres de l'équipe d'étude des droits et taxes, impôts, frais et autres charges de toutes natures sur les équipements, les machines et autres matériels entrés sur le territoire ivoirien dans le cadre de l'Etude ;
- 1.4 Exonérer les membres de l'équipe d'étude des impôts sur le revenu et des droits de toute sorte imposés ou prélevés sur les émoluments ou allocations payés aux membres de l'équipe d'étude pour leurs services dans le cadre de l' Etude ;
- 1.5 faciliter les démarches nécessaires aux membres de l'équipe pour déposer et utiliser les fonds importés en Côte d'Ivoire depuis le Japon dans le cadre de l'Etude ;
- 1.6 autoriser l'entrée des membres de l'équipe d'étude dans les propriétés



Cadre de la localisation de la zone de l'Etude

Scale : 1/200000

privées ou les zones interdites lorsque cela se justifie pour la réalisation de l'Etude.

1.7 autoriser les membres de l'équipe d'étude à exporter de la Côte d'Ivoire au Japon toutes les données et documents, y compris des photographies, relatifs à l'Etude; et

1.8 fournir éventuellement les soins médicaux nécessaires, facturés aux membres de l'équipe japonaise de l'Etude.

2 Le GOCI se chargera des réclamations éventuelles contre les membres de l'équipe japonaise de l'Etude provenant de, survenant au cours de, ou autrement concernant l'accomplissement de leurs tâches en exécution de l'Etude, à l'exception des réclamations résultant de négligences graves ou d'inconduites volontaires de la part des membres de l'équipe japonaise de l'Etude.

3 Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (ci - après dénommé le "MINAGRA") agira à la fois en tant qu'interlocuteur de l'équipe japonaise de l'Etude et en tant que coordinateur en relation avec les autres agences gouvernementales et non - gouvernementales concernées afin de faciliter la bonne marche de l'Etude.

4 Le MINAGRA en collaboration avec les autres organismes concernés mettra ce qui suit à la disposition de l'équipe japonaise de l'Etude:

4.1 données et informations relatives à l'Etude disponibles;

4.2 personnels servant en tant qu'homologues des membres de l'équipe japonaise;

4.3 locaux convenables avec mobilier nécessaire à Abidjan et à San - Pédro;

4.4 lettres de créance ou carte d'identité.

VI MESURES PRISES PAR LA JICA

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Etude, la JICA prendra en charge:

1. l'envoi, à ses frais, de l'équipe d'étude en Côte d'Ivoire; et

2. le transfert de technologies aux homologues ivoiriens de l'équipe japonaise au cours de la réalisation de l'Etude.

IX LANGUE

En cas de divergence dans l'interprétation du texte de l'Etendue des Travaux établi en anglais et en français, la version anglaise prévaudra sur la version française.

X CONSULTATION

La JICA et le MINAGRA se consulteront sur tous les problèmes éventuels liés à l'Etude ou surgissant au cours de son exécution.

CALENDRIER PROVISOIRE

Item	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Mais																				
Etude en Côte d'Ivoire																				
Etude en Japon																				
Maphe																				
Phase	Phase I					Phase II														
Rapports	Δ ICR					Δ P/R(I)	Δ ICR	Δ P/R(I)	Δ P/R(II)						Δ P/R(II)		Δ DFR		Δ F/R	

ICR : Rapport initial, P/R (I) : Rapport d'avancement (I), ICR : Rapport intermédiaire
 P/R (II) : Rapport d'avancement (II), P/R (II) : Rapport d'avancement (II)
 DFR : Projet de rapport final, F/R : Rapport final

[Handwritten signature]

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

SUR

L'ETENDUE DES TRAVAUX

POUR

L'ETUDE

DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINE DE SAN-PÉDRO

EN REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CONVENU

ENTRE

ET

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

A - 6

L'Equipe d'étude préparatoire (ci-après dénommée "l'Equipe") organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la "JICA") et dirigée par M. Satoru Takeuchi, a visité la République de Côte d'Ivoire du 15 au 25 juin 1997 pour la discussion et l'échange de vues sur l'étude avec le Projet National du Riz (ci-après dénommé le "PNR") et les autorités concernées.

Le PNR et l'Equipe ont tenu plusieurs séances de travail sur l'Etendue des Travaux pour l'Etude du projet de développement rural intégré de la Plaine de San-Pédro (ci-après dénommée "l'Etude"). La liste des participants à ces séances de travail est ci-joint en Annexe I.

A l'issue des discussions, le PNR et l'Equipe se sont mis d'accord sur l'Etendue des Travaux pour l'Etude.

Les points suivants ont été retenus pour confirmer les principaux sujets discutés et les affaires dont les deux parties concernées ont convenu.

1. Le PNR a demandé qu'une formation relative à l'Etude soit donnée à son personnel homologue au Japon pour promouvoir le transfert efficace de technologies.
2. Le PNR mettra à la disposition de l'équipe japonaise d'étude, des locaux équipés de téléphone(s), électricité, adduction d'eau, et nombre nécessaire de bureaux et des chaises.
3. Le PNR a donné son accord à ce que toute personne qui s'intéresse à l'Etude ait accès au Rapport Final.
4. Le PNR a demandé que des ateliers soient organisés à San-Pédro sur les résultats de l'Etude, destinés aux agents des autorités et aux paysans concernés. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au siège de la JICA à Tokyo.
5. Le PNR a demandé que la fourniture des équipements et services suivants nécessitera la réalisation de l'Etude soit prise en charge par la JICA. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au siège de la JICA à Tokyo.
 - véhicule(s) avec chauffeur (s)
 - photocopieuse
 - micro-ordinateur(s) de bureau et portatif avec logiciel et imprimante(s)
 - équipements topographiques
 - équipements d'hydrologie
 - équipements de dessin
6. L'Equipe a proposé qu'un Comité technique consultatif pour la gestion de l'eau du barrage de San-Pédro (ci-après dénommé le "Comité") soit organisé par les directions et organismes du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

Abidjan, le 24 juin 1997



M. Assaïvo NGUETTA
Directeur de Cabinet-Adjoint,
Ministère de l'Agriculture et des
Ressources Animales

47 (6) 48

M. Satoru TAKEUCHI
Chef de l'Equipe d'Etude Préparatoire,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

2-4

#

LISTE DES PARTICIPANTS AUX SEANCES DE TRAVAIL

DU COTE IVOIRIEN

[Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA)]

- 1 M. Joachim TOURE
 Directeur de Cabinet
 2 M. Benoit N'DRI Brou
 Direction Générale de Projet National Riz (PNR)
 3 M. IRIEBI Djo
 Direction Générale de l'Agriculture,
 4 M. KOUASSI K. Bernard
 Directeur des Aménagements Ruraux (DAR)
 5 M. VEH Loua
 PNR

DU COTE JAPONAIS

[Equipe de l'étude préparatoire,

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)]

- 1 M. Satoru TAKEUCHI
 Chef de Mission
 2 M. Takeshi OGASAWARA
 Infrastructures Agricole et Rurale
 3 M. Michihiro HIRAKA
 Agronomie
 4 M. Sumio SHINDO
 Environnement
 5 Ms. Toshiko SHIBATA
 Interprète
 6 M. Makoto TAKAHASHI
 Coordinateur

[Ambassade du Japon]

- 1 M. Hiroyuki SUZUKI
 Premier Secrétaire

et pour ce dernier au moins trois fois pour discuter respectivement le Rapport de Présentation, le Rapport Intermédiaire et le Rapport Final. Le PNR a donné son accord à cette proposition et a promis d'informer la JICA des détails et des membres du Comité avant le commencement de l'Etude.



PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

SUR

LE RAPPORT PRELIMINAIRE

POUR

L'ETUDE DU PROJET

DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINE DE SAN-PÉDRO


ENTRE


L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)


ET

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
(MINAGRA)

Abidjan, le 23 février 1998


M. Joachim NAGNAN TOURE
Directeur de Cabinet
MINAGRA


M. Masahito YAMANAKA
Chef, Equipe d'Etude
JICA

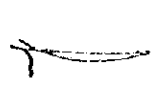

M. Yoshihisa MASANAGA
Coordonnateur, Equipe Consultative
JICA

Conformément à l'Etendue des Travaux pour l'Etude sus-mentionnée, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a dépêché une équipe d'étude dirigée par M. Masahito YAMANAKA, et une équipe consultative dirigée par M. Yoshihisa MASANAGA pour commencer l'Etude en Côte d'Ivoire.

Au démarrage de cette Etude, l'Equipe d'étude a officiellement remis au Gouvernement Ivoirien cinq (5) copies en anglais et vingt (20) copies en français du Rapport Préliminaire. Le Gouvernement Ivoirien était représenté par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA). L'Equipe a fourni une explication détaillée du Rapport, en mettant un accent particulier sur les concepts de base, la méthodologie et le calendrier de l'Etude, tels que définis par l'Etendue des Travaux.

Suite aux discussions et échanges, l'Equipe d'étude et la Partie Ivoirienne ont convenu des points suivants:

1. La Partie Ivoirienne a reconnu que le Rapport Préliminaire, tel que présenté, a tenu compte des recommandations préconisées par l'Etendue des Travaux.
2. Les deux parties ont d'un commun accord accepté la modification du calendrier de l'Etude proposé dans le Rapport. La Partie Ivoirienne a admis le principe de la suppression du Rapport d'Avancement (III) proposé par l'Equipe d'étude.
3. En ce qui concerne la zone d'étude, les deux parties ont convenu des points suivants:
 - 1) La rive droite de la rivière San-Pédro est exclue de la zone d'étude, compte tenu de la Décision N° 098 / MINAGRA/DGEF du 21 Avril 1997 portant approbation du Plan d'Aménagement de la Forêt Classée des RAPIDES-GRAH.
 - 2) En dépit de la Décision N° 098, la partie interne de la rive gauche longeant la rivière San-Pédro est incluse dans la zone d'étude et peut être développée, compte tenu du Perimètre Rizicole existant.
 - 3) La zone d'étude définitive est celle indiquée par la carte ci-jointe.
4. La Partie Ivoirienne rassure de la possibilité de construction d'un ouvrage hydraulique sur le San-Pédro en aval du barrage, en accord avec la Décision citée plus haut.
5. La Partie Ivoirienne a donné son accord pour la poursuite des travaux tels que prévus par l'Etendue des Travaux dans le Rapport Préliminaire.


正永

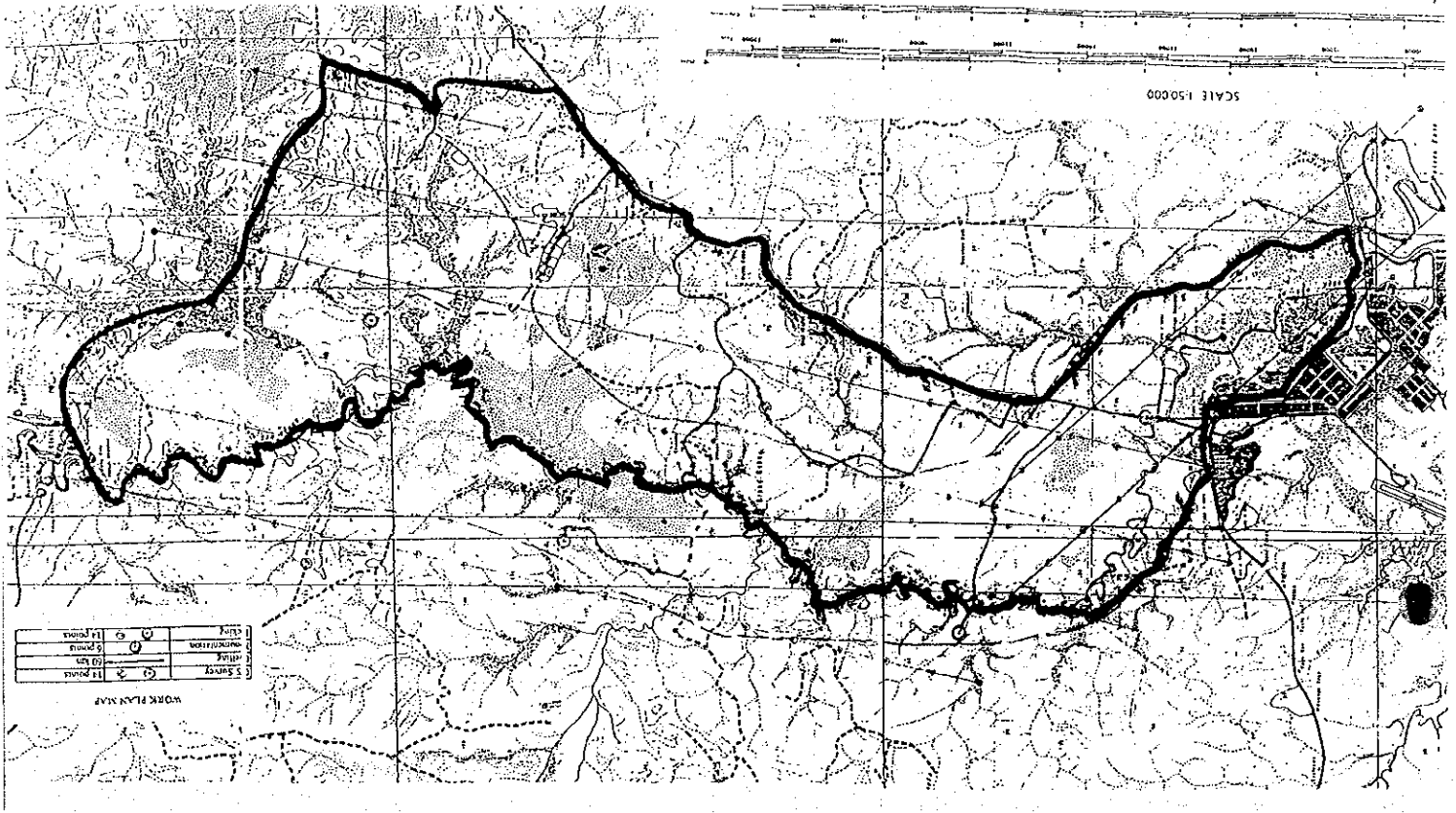
6. La Partie Ivoirienne mettra à la disposition des membres de l'Equipe des locaux équipés de téléphone(s), électricité, d'adduction d'eau et le nombre nécessaire de bureaux et de chaises, ici à Abidjan et à San-Pédro.

7. Les deux parties confirment que le Comité Technique Consultatif tel que défini par le Procès Verbal sur l'Etendue des Travaux sera mis en place et fonctionnera le plus tôt possible, en raison de la nécessité de la mise en oeuvre immédiate des projets prioritaires définis par l'Etude sans que cela ne gêne les utilisateurs de l'eau du San-Pédro.

8. La Partie Ivoirienne fournira des homologues ivoiriens à l'Equipe d'étude pour les travaux. Leurs tâches et le calendrier des activités de ces derniers seront donnés en début des travaux de chaque phase, avec, bien sûr, des discussions et des échanges entre le MINAGRA et l'Equipe d'étude.

9. La Partie Ivoirienne devra apporter son concours à l'Equipe dans le choix des enquêteurs, qui seront sélectionnés parmi une large tranche de personnes de diverses qualifications; ceux-ci constitueront la cheville ouvrière de l'enquête sur l'économie paysanne.

Ce Procès Verbal a été rédigé en français et en anglais. En cas de divergence dans l'interprétation des textes, la version anglaise prévaudra sur la version française.



**LISTE DES PARTICIPANTS
POUR
LA PRESENTATION ET LA DISCUSSION
SUR
LE RAPPORT PRELIMINAIRE POUR L'ETUDE**

1 DU COTE IVOIRIEN

M. Joachim NAGNAN TOURE Directeur du Cabinet, MINAGRA
 Dr. Amidou KONE Chef, Bureau Amenagements, PNR/MINAGRA
 M. Soungalo COULIBALY Directeur Régional, San-Pédro, MINAGRA
 M. ABE Kouadio Sous-Directeur, Machinisme Agricole,
 DAR/MINAGRA
 M. KANGA Michel Chargé d'Etudes, DAR/MINAGRA
 M. KOBEMAN Robert Chef de l'Unité Centrale Etudes et Stratégies,
 ANADER
 M. VEH Loua Chargé d'Etudes, PNR/MINAGRA

2 DU COTE JAPONAIS

(1) L'Equipe d'Etude
 M. Masahito YAMANAKA Chef d'Equipe
 M. Keiji MATSUMOTO Sous-chef d'Equipe / Infrastructures Agricoles
 M. Masakuni NAKAYAMA Superviseur des Levés Topographiques

(2) L'Equipe Consultative
 M. Yeshihisa MASANAGA Coordonateur

J E K

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION DU

RAPPORT D'AVANCEMENT (1)

DE

L'ETUDE DU PROJET

DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINÉ DE SAN-YEDRO

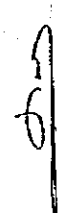
ENTRE


**L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)**

ET

**LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
(MINAGRA)**

Abidjan, le 27 août, 1998


M. Joachim NAGNAN TOURE
Directeur de Cabinet
MINAGRA


M. Masahito YAMANAKA
Chef, Equipe d'Etude
JICA

Conformément à l'Etendue des Travaux pour l'Etude sus-mentionnée, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a dépêché en Côte d'Ivoire une Equipe dirigée par M. Masahito YAMANAKA afin d'exécuter la deuxième étape des études de terrain (Phase I de l'Etude), comme convenu dans le Rapport Préliminaire.

A la fin de ces travaux d'étude, le Chef d'Equipe a officiellement remis cinq (5) copies en anglais et vingt (20) copies en français du Rapport d'Avancement (1), et a exposé le contenu du Rapport à la Partie Ivoirienne représentée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) le 27 août 1998. Un accent particulier a été mis sur le diagnostic de la zone d'étude ainsi que sur les résultats de l'étude préliminaire du Schéma Directeur.

Suite à l'exposé sur le contenu du Rapport, la Partie Ivoirienne et l'Equipe d'Etude ont convenu des points suivants :

1. La Partie Ivoirienne a reconnu que le Rapport d'Avancement (1), est rédigé conformément aux conditions et méthodologie mentionnées dans le Rapport Préliminaire de l'Etude.
2. Les concepts de base de développement établis pour l'élaboration du Schéma Directeur du Projet sus-mentionné, et les critères de choix d'une ou plusieurs zones prioritaires de projet, qui sont présentés dans le Rapport, correspondent bien aux résultats du diagnostic et de l'analyse des potentiels et contraintes principaux dans la zone d'Etude. La Partie Ivoirienne transmettra ses commentaires après examen approfondi du Rapport au plus tard le 15 septembre 1998.
3. La Partie Ivoirienne a donné son accord pour la poursuite des travaux conformément à la méthodologie et à la stratégie de développement mentionnées dans le Rapport d'Avancement (1).

Ce Procès Verbal a été rédigé en français et en anglais. En cas de divergence dans l'interprétation des textes, la version anglaise prévaudra sur la version française.

53

1

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION
DE
PRESENTATION
DU

RAPPORT D'AVANCEMENT (1) POUR L'ETUDE

1 DU COTE IVOIRIEN

M. Joachim NAGNAN TOURE Directeur de Cabinet, MINAGRA
M. N'DRI BROU Benoit Directeur du PNR
Dr. Amidou KONE Chef, Bureau Aménagements,
MINAGRA / PNR
M. Soungalo COULIBALY Directeur Régional, San-Pédro, MINAGRA
M. ABE Kouadio Sous-Directeur, Machinisme Agricole,
MINAGRA / DAR
M. Okou ZAGO Sous-Directeur / DAR
M. KANGAH Michel Chargé d'Etudes, MINAGRA / DP
M. ANOMA Bartélémy Conseiller technique / DG ANADER
M. DAYA Robert Assistant Mécanisation ANADER
M. VEH Loua Chargé d'Etudes, MINAGRA / PNR
M. GNAGNE Théophile Haut Commissaire à l'Hydraulique
M. KOUASSI N'Guessan MINAGRA / CAB.

2 DU COTE JAPONAIS

(1) Equipe d'Etude de JICA

M. Masahito YAMANAKA Chef d'Equipe
M. Keiji MATSUMOTO Sous-chef d'Equipe /
Infrastructures Agricoles et Rurales
Dr. Michio NOZAKI Agriculture
M. Soichiro YUMOTO Hydrologie
M. Fumiakira ONODA Economie Agricole / Appui aux Fermiers
Mme. Hiroko MIURA Société Rurale
M. Osamu YAMAMOTO Planification des Installations /
Estimation des Coûts
Dr. Christian ROUVIERE Environnement
(2) JICA en Cote d'Ivoire
M. Koichi SASADATE Deuxième Adjoint au Représentant Résident

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION DU

RAPPORT INTERMEDIAIRE

DE

L'ETUDE DU PROJET

DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINE DE SAN-PEDRO


ENTRE

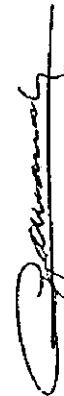
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)


ET

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
(MINAGRA)

Abidjan, le 15 déc., 1998


M. Joachim NAGMAN TOURE
Directeur de Cabinet
MINAGRA


M. Masahito YAMANAKA
Chef, Equipe d'Etude
JICA

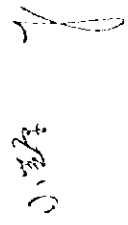

M. Takeshi OGASAWARA
Chef, Equipe Consultative
JICA

Conformément à l'Etendue des Travaux pour l'Etude sus-mentionnée, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a dépêché en Côte d'Ivoire une Equipe d'Etude dirigée par M. Masahito YAMANAKA et une Equipe Consultative dirigée par M. OGASAWARA afin de présenter le Rapport Intermédiaire et d'exécuter la deuxième étape des études de terrain (Phase II), comme convenu dans le Rapport d'Avancement (1).

Au début de cette étape, le Chef de l'Equipe d'Etude a officiellement remis cinq (5) copies en anglais et vingt (20) copies en français du Rapport Intermédiaire, et a exposé le contenu du Rapport à la Partie Ivoirienne représentée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) le 09 décembre 1998. Un accent particulier a été mis sur la proposition du Schéma Directeur pour la zone d'étude ainsi que sur le choix des zones prioritaires pour l'étude de faisabilité de la Phase II.

Suite à l'exposé sur le contenu du Rapport, la Partie Ivoirienne et la Partie Japonaise ont convenu de ce qui suit :

1. Le Rapport Intermédiaire est rédigé conformément aux conditions et méthodologie mentionnées dans le Rapport d'Avancement (1) de l'Etude.
2. D'une façon générale, les concepts de base de développement établis dans le Schéma Directeur du Projet sus-mentionné, et les critères de choix d'une ou plusieurs zones prioritaires de projet, qui sont présentés dans le Rapport, correspondent bien aux résultats du diagnostic et de l'analyse des potentiels et contraintes principaux de la zone d'Etude. La Partie Ivoirienne transmettra ses commentaires éventuels après examen approfondi du Rapport pendant les travaux d'étude sur le terrain.
3. Il a été confirmé également que les projets d'irrigation seront conçus sur la base du prélevement direct de l'eau du réservoir du barrage de San Pedro.
4. Les travaux seront poursuivis conformément à la méthodologie et à la stratégie de développement mentionnées dans le Rapport Intermédiaire.
5. Le Comité Technique Consultatif pour l'utilisation de l'eau du barrage de San Pedro est l'organe officiel qui fixera les modalités d'utilisation rationnelle de l'eau du barrage en fonction de l'ordre de priorité des utilisateurs à savoir : l'approvisionnement en eau potable de la ville, les besoins agricoles (irrigation) et la production de l'hydroélectricité. Et ce, jusqu'à ce que des institutions ad hoc soient mises en place. Les règles d'utilisation de l'eau du barrage de San Pedro feront l'objet d'un accord entre les différentes parties concernées avant la phase d'exécution du Projet.



5

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION
DE
PRESENTATION
DU**

RAPPORT INTERMEDIAIRE POUR L'ETUDE

1 DU COTE IVOIRIEN

M. Joachim NAGNAN TOURE	Directeur de Cabinet, MINAGRA
M. N'DRI BROU Benoit	Directeur du PNR
Dr. Amidou KONE	Chef, Bureau Aménagements, MINAGRA / PNR
M. Soungalo COULIBALY	Directeur Régional, San-Pédro, MINAGRA
M. KOUASSI K. Bernard	Directeur des Aménagements Ruraux, MINAGRA
M. ABE Kouadio	Sous-Directeur, Equipement Agricole, MINAGRA / DAR
M. GUEDE Béhinan	Conseil Technique, DVA, ANADER.
Mme. KOFFI Valerie	Assistance Etudes Stratégies, ANADER
M. OUATTARA Sindou	Suivi et Evaluation, ANADER
M. VEH Loua	Chargé d'Etudes, MINAGRA / PNR

2 DU COTE JAPONAIS

(1) Equipe d'Etude de JICA

M. Masahito YAMANAKA	Chef d'Equipe
M. Keiji MATSUMOTO	Sous-chef d'Equipe / Infrastructures Agricoles et Rurales

(2) Equipe d'Advisory de JICA

M. Takeshi OGASAWARA	Chef d'Equipe
M. Yoshihisa MASANAGA	Coordinateur

6. La Partie Ivoirienne a donné son accord de principe quant à la mise à disposition de terres pour la construction des ouvrages dans le cadre du projet ; aussi a-t-elle signifié que les préoccupations environnementales seront clarifiées avant la phase d'exécution du projet.

Ce Procès Verbal a été rédigé en français et en anglais. En cas de divergence dans l'interprétation des textes, la version anglaise prévaudra sur la version française.

小笠原

D

D

7

D

Conformément à l'Extensu des Travaux pour l'Etude (ci-après mentionnée ET) du Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de San-Pédro (ci-après mentionnée « l'Etude »), le Gouvernement du Japon par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a délégué en Côte d'Ivoire l'Equipe d'Etude dirigée par M. Masahito YAMANAKA pour réaliser l'étude.

A la fin de l'étude de terrain de la Phase II de l'Etude, l'équipe d'étude a officiellement soumis le Rapport d'Avancement de l'Etude(II), en cinq (5) copies en anglais et vingt (20) copies en français, et a exposé le contenu du Rapport à la Partie Ivoirienne représentée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) le 12 mars 1999. Un accent particulier a été mis sur les résultats de l'étude de faisabilité préliminaire de la zone prioritaire sélectionnée durant la Phase I de l'Etude et aussi les analyses/études approfondies à faire au Japon. En conclusion des explications et échanges de point de vue sur le Rapport d'Avancement (II), les points suivants ont fait l'objet d'accord entre la partie ivoirienne et la partie japonaise :

1. La Partie Ivoirienne a reconnu que le Rapport d'Avancement (II), est rédigé conformément aux conditions et méthodologie mentionnées dans le Rapport Interimaire de l'Etude.
2. Les résultats de l'étude de faisabilité préliminaire sur les zones prioritaires sélectionnées présentés dans le Rapport sont de manière générale en rapport avec les résultats des diagnostics et analyses des contraintes et potentiels prévalant dans la zone prioritaire. Ils sont en bonne conformité avec les intentions des structures concernées et des paysans de la zone. La partie ivoirienne examinera le Rapport en détail et les commentaires seront expédiés à l'Equipe d'Etude au plus tard le 31 Mars 1999.
3. La partie ivoirienne accepte que l'Equipe d'Etude procède à la prochaine étape de l'étude en accord avec la méthodologie et le programme mentionnés dans le Rapport.
4. La partie ivoirienne a demandé à la partie japonaise de faire don au MINAGRA des équipements utilisés par l'Equipe d'Etude pendant le déroulement de son étude, avec l'intention de mener les études/investigation sur le Projet en vue de sa réalisation rapide. La partie japonaise a promis de transmettre la demande de la partie ivoirienne au Gouvernement du Japon. Ladite demande concerne :

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION DU
RAPPORT D'AVANCEMENT (II)**

**DE
L'ETUDE DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE
DE LA PLAINE DE SAN-PEDRO**

ENTRE

**L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)**

ET

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
(MINAGRA)**

Abidjan, le 12 mars, 1999

M. H. N. ASSANVO
Directeur Adjoint de Cabinet
MINAGRA

M. Masahito YAMANAKA
Chef, Equipe d'Etude
JICA




**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION
DE
PRESENTATION
DU
RAPPORT D'AVANCEMENT (II) POUR L'ETUDE**

1 DU COTE IVOIRIEN

M. H. N. ASSANVO	Directeur Adjoint de Cabinet, MINAGRA
M. N'DRI BROU Benoit	Directeur du PNR
Dr. Amidou KONE	Chef, Bureau Aménagements, MINAGRA / PNR
M. Sougalo COULIBALY	Directeur Régional, San-Pédro, MINAGRA
M. KOUASSI K. Bernard	Directeur des Aménagements Ruraux, MINAGRA
M. ABE Kouadio	Sous-Directeur, Equipement Agricole, MINAGRA / DAR
M. GUEDE Béhnan	Conseil Technique, DVA, ANADER
Mme. KOFFI Valerie	Assistance Etudes Stratégies, ANADER
M. OUATTARA Sindou	Suivi et Evaluation, ANADER
M. VEH Loua	Chargé d'Etudes, MINAGRA / PNR

2 DU COTE JAPONAIS

M. Masahito YAMANAKA	Chef d'Equipe
M. Keiji MATSUMOTO	Sous-chef d'Equipe / Infrastructures Agricoles et Rurales
Dr. Michio NOZAKI	Agriculture
M. Soichiro YUMOTO	Hydrologie
M. Fumiakira ONODA	Economie Agricole / Appui aux Fermiers
Mme. Hiroko MIURA	Société Rurale
M. Osamu YAMAMOTO	Planification des Installations / Estimation des Coûts
Dr. Christian ROUVIERE	Environnement

- Un des trois véhicules 4x4, marque Mitsubishi, PAJERO
- Une machine à photocopier, marque Canon, NP 6028
- Deux ordinateurs portables avec soft-wear, marque Toshiba, Satellite-Pro 440 CDT, Laptop type
- Une machine à imprimer, marque HP, Laser Jet-6L.

Ce Procès verbal est rédigé en français et en anglais. En cas de divergence dans l'interprétation des textes, la version anglaise prévaudra sur la version française.

Conformément à l'Etendue des Travaux pour l'Etude (ci-après mentionnée ET) du Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de San-Pédro (ci-après mentionnée « l'Etude »), le Gouvernement du Japon par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a dépêché en Côte d'Ivoire l'Equipe d'Etude dirigée par M. Masahito YAMANAKA pour réaliser l'étude.

L'équipe d'étude a officiellement soumis le projet de rapport final de l'Etude (ci-après mentionné « le Rapport »), en cinq (5) copies en anglais et vingt (20) copies en français, et a exposé le contenu du Rapport à la Partie Ivoirienne représentée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) le 24 juin 1999. Un accent particulier a été mis sur les résultats de l'étude de faisabilité de la zone prioritaire sélectionnée.

En conclusion des explications et échanges de point de vue sur le Rapport, les points suivants ont fait l'objet d'accord entre la partie ivoirienne et la partie japonaise.

1. La Partie Ivoirienne a reconnu que le contenu du Rapport est rédigé en conformité avec les conditions et la méthodologie mentionnées dans le Rapport de l'Etude.
2. Les projets retenus de l'étude de faisabilité préliminaire sur les zones prioritaires sélectionnées proposés dans le Rapport sont en bonne conformité avec les résultats des diagnostics et analyses des contraintes et potentiels de la zone prioritaire et les intentions des structures concernées et des paysans de la zone. La Partie Ivoirienne examinera le Rapport en détail et enverra ses commentaires à l'Equipe d'Etude par l'intermédiaire de JICA Côte d'Ivoire, au plus tard le 30 juillet 1999.
3. L'Equipe d'Etude modifiera et/ou corrigera le Rapport en fonction des commentaires sus-mentionnés, si nécessaire, et enverra le Rapport final au MINAGRA par l'intermédiaire de la JICA, Tokyo dans les deux mois suivant la réception des commentaires de la Partie Ivoirienne.
4. La Partie Ivoirienne accepte que le Rapport final soit rendu public immédiatement après sa réception par le MINAGRA.

Ce Procès verbal est rédigé en français et en anglais. En cas de divergence dans l'interprétation des textes, la version anglaise prévaudra sur la version française.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE PRESENTATION DU

PROJET DE RAPPORT FINAL

DE

L'ETUDE DU PROJET

DE DEVELOPEMENT RURAL INTEGRE

DE LA PLAINE DE SAN-PEDRO

ENTRE

L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
(JICA)

ET

LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
(MINAGRA)

Abidjan, le 30 juin 1999



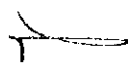
M. H. N. ASSANVO
Directeur Adjoint de Cabinet
MINAGRA



M. Masahito YAMANAKA
Chef, Equipe d'Etude
JICA



M. Yoshihisa MASANAGA
Coordinateur, Equipe Consultative
JICA



正永

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION
DE
PRESENTATION
DU

PROJET DE RAPPORT FINAL POUR L'ETUDE

1 DU COTE IVOIRIEN

M. H. N. ASSANVO	Directeur Adjoint de Cabinet, MINAGRA
M. N'DRI BROU Benoit	Directeur du PNR
Dr. Amidou KONE	Chef, Bureau Aménagements, MINAGRA / PNR
M. Soungalo COULIBALY	Directeur Régional, San-Pédro, MINAGRA
M. KOUASSI K. Bernard	Directeur des Aménagements Ruraux, MINAGRA
M. ABE Kouadio	Sous-Directeur, Equipement Agricole, MINAGRA / DAR
M. GUEDE Béhinan	Conseil Technique, ANADER / DVA
M. DAYE Robert	Mécanisation, ANADER / DVA
M. DOUMBLA Abdoulaye	Haut Commissariat Hydraulics
M. VEH Loua	Chargé d'Etudes, MINAGRA / PNR
M. Yasuei AJIRO	Expert de JICA, MINAGRA

2 DU COTE JAPONAIS

(1) L'Equipe d'Etude	
M. Masabito YAMANAKA	Chef d'Equipe
M. Keiji MATSUMOTO	Sous-chef d'Equipe / Infrastructures Agricoles et Rurales
Dr. Michio NOZAKI	Agriculture
Mme. Hiroko MIURA	Société Rurale
(2) L'Equipe Consultative	
M. Yoshihisa MASANAGA	Coordinateur

AL

7

正永



[The text in this section is extremely faint and illegible.]

MINISTÈRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES ANIMALES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

ANNEXE C

Cabinet du Ministre

ABIDJAN, LE 13 AOÛT 1999

n/Réf. n° 2403 / 199/m/nagra/cab/pr

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE
DE L'AGRICULTURE ET
DES RESSOURCES ANIMALES

OBJET : Projet de développement Rural
Intégré de la Plaine de San-Pédro
=====
**COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS
DE LA PARTIE IVOIRIENNE**

À
MADAME LE REPRÉSENTANT
DE LA JICA CÔTE D'IVOIRE

ABIDJAN


MADAME LE REPRÉSENTANT,

SUITE À L'EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT FINAL RELATIF À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ DE LA PLAINE DE SAN-PÉDRO PAR MES SERVICES, J'AI L'HONNEUR DE VOUS COMMUNIQUER, POUR TRANSMISSION À LA JICA TOKYO, AUX FINS D'UNE PRISE EN COMPTE DANS LA VERSION FINALE, LES COMMENTAIRES ET LES OBSERVATIONS DE LA PARTIE IVOIRIENNE.

JE SAISIS L'OCCASION POUR VOUS EXPRIMER LA DÉTERMINATION DE LA PARTIE IVOIRIENNE À TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QU'CE PROJET ÉVOLUE FAVORABLEMENT. EN EFFET, CE PROJET CONTRIBUERA DE FAÇON CERTAINE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DU BAS SASSANDRA DONT SAN-PÉDRO EST LA CAPITALE.

VEUILLEZ AGRÉER, MADAME LE REPRÉSENTANT, L'ASSURANCE DE MA CONSIDÉRATION DISTINGUÉE.

Pour le Ministre et par Délégalion
Le Directeur de Cabinet



Joschim Nagnan TOURE

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA PARTIE IVOIRIENNE

I - OBSERVATIONS DE FOND

AU NIVEAU DU RÉSUMÉ

1.1 PAGE S-10

(2) LES CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT

LIGNE 5 : VÉRIFIER ET EXPLIQUER POURQUOI LA CULTURE INTENSIVE EST UNE CONTRAINTE AU DÉVELOPPEMENT.

1.2 PAGE S-15

(7) LES INFRASTRUCTURES RURALES

LIGNE 5 : MIEUX ARGUMENTER LE CHOIX DES FORAGES PAR RAPPORT AUX PUIITS OUVERTS. LA RAISON SANITAIRE POURRAIT ÊTRE ÉVOQUÉE POUR EXPLIQUER CE CHOIX.

AU NIVEAU DU RAPPORT

1.3 PAGE 4-8

IL FAUT REMPLACER LA FORMULATION DE 1) ET 2) PAR :

- METTRE EN PLACE LES COOPÉRATIVES PAR PÉRIMÈTRE ET/OU PAR VILLAGE ET LES FÉDÉRER ;
- ORGANISER ET GÉRER LES COOPÉRATIVES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA NOUVELLE LOI COOPÉRATIVE.

1.4 PAGE 4-20

2) PRODUCTION ET FOURNITURE DE PLANTS AU LIEU DE PRODUCTION ET FOURNITURE DE SEMIS. L'ANADER FOURNIRA LES BOUTURES AUX PAYSANS QUI PRÉPARERONT EUX-MÊMES LEUR PÉPINIÈRE.

II - OBSERVATIONS DE FORME

AU NIVEAU DU RÉSUMÉ

2.1 PAGE S-29

5.5 PLAN D'INSTALLATION DES PAYSANS

(1) SÉLECTION DES IMMIGRANTS : REMPLACER IMMIGRANTS PAR NOUVEAUX EXPLOITANTS, CAR IMMIGRANT S'EMPLOIE ENTRE PAYS ET ENTRE CONTINENTS.

AU NIVEAU DU DÉVELOPPEMENT DES CHAPITRES REMPLACER LE TERME IMMIGRANT PAR NOUVEAUX EXPLOITANTS

AU NIVEAU DU RAPPORT

2.2 - PAGE 4-13

4.4.1 PROGRAMME DE FORMATION ET RENFORCEMENT DES OPA.

AVANT DERNIÈRE ALINÉA, À FORMULER DANS L'ESPRIT, INDIQUER CI-AVANT LA CRÉATION DE COOPÉRATIVES SUR LA BASE DES PÉRIMÈTRES OU VILLAGES (VOIR LE 1) DU (1) DE LA PAGE 4.8)

2.3 PAGE 4-15

2) CALENDRIER DE CULTURE

LA FIGURE 5.3.1 N'EXISTE PAS OU ALORS IL Y A ERREUR DE NUMÉROTATION (VOIR PAGE 5.7.5 OÙ LES FIGURES SONT NUMÉROTÉES 5.5.1 ET 5.5.2).

III - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

3.1 - ANALYSE FINANCIÈRE

LE PLAN DIRECTEUR A IDENTIFIÉ TROIS OPTIONS TECHNIQUES POUR L'IRRIGATION DES TERRES AMÉNAGÉES, À SAVOIR :

- LA RÉHABILITATION DE LA POMPE AVEC UN TAUX DE RENTABILITÉ DE 10,4% ;
- L'INSTALLATION DE L'OUVRAGE DE PRISE AVEC UN TAUX DE RENTABILITÉ DE 8,9% ;
- LE GRAND CANAL AVEC UN TAUX DE RENTABILITÉ DE 10,2%

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ N'A PORTÉ QUE SUR UNE SEULE OPTION, CELLE DU GRAND CANAL. IL EST SOUHAITABLE QUE LES RAISONS DE CE CHOIX SOIENT BEAUCOUP PLUS DÉVELOPPÉES. ÉTANT ENTENDU QUE LA FAISABILITÉ NE PEUT ÊTRE REPRIS, LE CHAPITRE JUSTIFIANT CE CHOIX DOIT ÊTRE MIEUX ÉLABORÉ POUR CONVAINCRE LES BAILLEURS DE FONDS POTENTIELS ET AMÉLIORER SON TAUX DE RENTABILITÉ.

3.2 - STRATÉGIE ET FINANCEMENT DU PROJET

DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENT DE CE PROJET AUPRÈS DU PROGRAMME D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT JAPONAIS, LA PARTIE IVOIRIENNE SOUHAITE QUE L'ÉQUIPE D'ÉTUDE LUI PROPOSE UNE STRATÉGIE D'EXÉCUTION. CETTE STRATÉGIE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UNE REPARTITION DES COMPOSANTES EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FORMES DE LA COOPÉRATION JAPONAISE (DONS, PROJET-TYPE, ASSISTANCE TECHNIQUE (JEUNES VOLONTAIRES, ENVOIS D'EXPERTS), ETC.).

3.0 - SUPPORT INFORMATIQUE

LA PARTIE IVOIRIENNE SOUHAITE QUE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS FINAUX (EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS) DE L'ÉTUDE SOIENT ENREGISTRÉS SUR SUPPORT INFORMATIQUE (CD DE PRÉFÉRENCE) POUR SON USAGE PERSONNEL ET SERVIR DE BASE DE DUPLICATION.

3.4 - LES COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET

A L'EXAMEN DU TABLEAU 5.10.1 COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET, IL RESSORT QUE L'ÉVALUATION DE LA PART DU MONTANT HORS TAXES EN MONNAIE LOCALE AU NIVEAU DES RUBRIQUES : TRAVAUX PRÉPARATOIRES, CANAUX D'IRRIGATION, GRAND CANAL, PISTE DE SURVEILLANCE ET BUREAU DE PROJET SEMBLE SURÉSTIMÉE, EU ÉGARD AU FAIT QU'IL S'AGIT DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS, NOTAMMENT DE GÉNIE CIVIL.

PAR AILLEURS, LE NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA CONTREPARTIE AU FINANCEMENT DES PROJETS DU MÊME TYPE SE SITUE ENTRE 20 ET 30% Y COMPRIS LES TAXES.

AUSSI LA PARTIE IVOIRIENNE SOUHAITERAIT-ELLE QUE LA REPARTITION ENTRE MONNAIE LOCALE ET DEVICES SOIT REVUE AFIN QUE LA PART DE LA MONNAIE LOCALE DANS LE MONTANT HORS TAXES PASSE :

- DE 80,00 À 20,00% POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ;
- DE 33,61 À 20,00% POUR LES CANAUX D'IRRIGATION ;
- DE 40,04 À 20,00% POUR LE GRAND CANAL ;
- DE 72,44 À 30,00% POUR LA PISTE DE SURVEILLANCE ;
- DE 80,00 À 30,00% POUR LE BUREAU DE PROJET.

Proposition de la partie ivoirienne
Tableau 5.10.1 Coûts estimatifs du Projet

(1.000 FCFA)

Rubriques	Monnaie locale	Devises	Montant hors taxes	% monnaie locale	Ancien taux monnaie loc.	Taxes	Total
I-1 Infrastructures d'irrigation/Drainage	323 875	3 462 156	4 286 031			531 340	4 817 371
Canaux de drainage	54 487	158 409	212 896			46 543	427 752
Aménagement parcellaire	47 256	573 617	620 873			119 505	1 055 777
Pistes agricoles	39 204	71 105	110 309			26 686	239 582
Digue de protection	7 078	59 328	66 406			7 874	74 280
Grand Canal						185 830	1 817 247
Pistes de surveillance						25 013	168 112
Ouvrages de prise	10 691	42 702	53 393			7 272	60 665
Travaux temporaires	2 570	33 854	36 424			4 171	40 595
Dédommagement	2 500	0	2 500			0	2 500
I-2 Equipement post récoltes	59 076	84 433	143 509			15 208	158 717
I-3 Aménagement de zones d'accueil	35 742	16 002	51 744			8 820	60 564
I-4 Approvisionnement en eau	7 157	15 598	22 755			2 420	25 175
I-5 Equipements collectifs villageois	22 000	33 000	55 000			5 500	60 500
I-6 Avant-Projet détaillé et Supervision	46 544	418 895	465 439			46 544	511 983
I-7 Gestion de projet/Services d'appui	373 759	95 370	469 129			47 234	516 363
Total	1 368 153	4 125 454	5 493 607			657 066	6 150 673
Imprévus physiques	136 815	412 545	549 361			65 707	615 067
Grand total	1 504 969	4 537 999	6 042 968			722 773	6 765 740
Pourcentage	22,24%	67,07%	89,32%			10,68%	

	Montant	Pourcentage
Part du Bailleur de fonds	4 537 999,18	67,07%
Part de la Côte d'Ivoire	2 227 741,12	32,93%
Coût Total Projet	6 765 740,30	100,00%

Proposition de la partie ivoilienne
Tableau 5.10.1 Coûts estimatifs du Projet

Rubriques	Montant locale	Devises	Montant hors taxes	% monnaie locale	Ancien taux monnaie loc.	Taxes	Total
1-1 Infrastructures d'irrigation/Drainage	823 875	3 462 156	4 286 031			631 240	4 817 371
Travaux préparatoires	16 224	304 887	321 111	50,50%		46 843	427 752
Coût de supervision	23 254	419 878	443 132	52,60%		119 505	1 056 777
Canaux de drainage	54 467	158 409	212 896			26 696	239 582
Aménagement parcelaire	47 266	573 617	620 873			75 205	696 078
Pistes agricoles	39 204	71 105	110 309			14 974	125 333
Digue de protection	7 078	59 328	66 406			7 874	74 280
Grand Canal	326 283	1 306 434	1 632 717	20,00%	10,00%	165 830	1 817 247
Pistes de surveillance	42 930	400 691	443 621	9,45%	72,44%	25 013	168 112
Ouvrages de prise	10 691	42 702	53 393			7 272	60 665
Travaux temporaires	2 570	33 854	36 424			4 171	40 595
Surcoût de projet	27 400	63 933	91 333	30,00%	80,00%	19 267	109 990
Dedommagement	2 500	0	2 500			0	2 500
1-2 Equipement post récoltes	59 076	84 433	143 509			15 208	158 717
1-3 Aménagement de zones d'accueil	35 742	16 002	51 744			6 820	50 564
1-4 Approvisionnement en eau	7 157	15 598	22 755			2 420	25 175
1-5 Equipements collectifs villageois	22 000	33 000	55 000			5 500	60 500
1-6 Avant-Projet détaillé et Supervision	46 544	418 895	465 439			46 544	511 983
1-7 Gestion de projet/Services d'appui	373 759	95 370	469 129			47 234	516 363
Total	1 368 153	4 125 454	5 493 607			657 056	6 150 673
Imprévus physiques	136 815	412 545	549 361			65 707	615 057
Grand total	1 504 968	4 537 999	6 042 968			722 773	6 765 740
Pourcentage	22,24%	67,07%	89,32%			10,68%	

Montant	Pourcentage
part du Saillieur de fonds	67,07%
part de la Côte d'Ivoire	32,93%
Coût Total Projet	100,00%

Annexe D Réponse de l'équipe d'étude pour commentaires de gouvernement de Côte d'Ivoire

N°	Page du rapport français	Rubrique	Commentaires de gouvernement de Côte d'Ivoire	Réponse de l'équipe d'étude
1.1	S-10	((2) Les contraintes au développement Ligne 5	Vérifier et expliquer pourquoi la culture intensive est une contrainte au développement.	Le sol inadéquat et le pattern des précipitations constituent des obstacles à la culture d'arbustes, et en particulier à celle du cacao. Modification ajoutée au texte.
1.2	S-15	(7) Les infrastructures rurales Ligne 5	Mieux argumenter le choix des forages par rapport aux puits ouverts. La raison sanitaire pourrait être évoquée pour expliquer ce choix.	La raison est que les effets néfastes du point de vue sanitaire sont moins grands dans le cas des forages. Modification ajoutée au texte.
1.3	4-8	OPA	Il faut remplacer la formulation de 1) et 2) par: - Mettre en place les coopératives par périmètre et/ou par village et les fédérer ; - Organiser et gérer les coopératives conformément aux dispositions de la nouvelle loi coopérative.	Correction effectuée conformément au commentaire.
1.4	4-20	Cultures arbustives	2) Production et fourniture de plants au lieu de production et fourniture de semis. L'ANADER fournira les boutures aux paysans qui prépareront eux-mêmes leur pépinière.	Correction effectuée conformément au commentaire.
2.1	S-29	5.5 Plan d'installation des paysans	(1) Sélection des immigrants : remplacer immigrants par nouveaux exploitants, car immigrant s'emploie entre pays et entre continents. Au niveau du développement des chapitres, remplacer le terme immigrant par nouveaux exploitants.	Les termes ont été remplacés conformément au commentaire.
2.2	4-13	4.4.1 Programme de formation et renforcement des OPA	Avant dernière alinéa, à formuler dans l'esprit, indiquer ci-avant la création de coopératives sur la base des périmètres ou villages (voir le 1) du (1) de la page 4.8)	Correction effectuée conformément au commentaire.
2.3	4-15	2) Calendrier de culture	La figure 5.3.1 n'existe pas ou alors il y a erreur de numérotation (voir page 5.7.5 où les figures sont numérotées 5.5.1 et 5.5.2).	Erreur de saisie corrigée.

N°	Page du rapport français	Rubrique	Commentaires de gouvernement de Côte d'Ivoire	Réponse de l'équipe d'étude
3.1	4.4.6(1) 2)	Analyse financière	<p>Le plan directeur a identifié trois options techniques pour l'irrigation des terres aménagées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation de la pompe avec un taux de rentabilité de 16,4% ; - L'installation de l'ouvrage de prise avec un taux de rentabilité de 8,9 % ; - Le grand canal avec un taux de rentabilité de 10,2 %. <p>L'étude de faisabilité n'a porté que sur une seule option, celle du Grand Canal. Il est souhaitable que les raisons de ce choix soient beaucoup plus développées. Étant entendu que la faisabilité ne peut être reprise, le chapitre justifiant ce choix doit être mieux élaboré pour convaincre les bailleurs de fonds potentiels et améliorer son taux de rentabilité.</p>	Des considérations d'ordres divers ont été ajoutées à l'examen du plan directeur. Voir à ce sujet le Rapport Final, section 4.4.6(1) 2).
3.2		3.2 Stratégie et financement du projet	<p>Dans le cadre de la recherche de financement de ce projet auprès du Programme d'Aide Publique au Développement du Gouvernement Japonais, la partie ivoirienne souhaite que l'équipe d'étude lui propose une stratégie d'exécution. Cette stratégie devra être accompagnée d'une répartition des composantes en fonction des différentes formes de la coopération japonaise (dons, projet-type, assistance technique (jeunes volontaires, envois d'experts), etc.).</p> <p>La partie ivoirienne souhaite que l'ensemble des documents finaux (en anglais et en français) de l'étude soient enregistrés sur support informatique (CD de préférence) pour son usage personnel et servir de base de duplication.</p>	L'étude ne visant qu'à confirmer la faisabilité du projet, des propositions concrètes de financement ne peuvent y être effectuées.
3.3		Support informatique		Ceci n'est pas inclus dans l'étendue des travaux, mais nous nous efforcerons de répondre à vos désirs dans la mesure du possible.
3.4		Les coûts estimatifs du projet	<p>A l'examen du Tableau 5.10.1 Coûts estimatifs du Projet, il ressort que l'évaluation de la part du montant hors taxes en monnaie locale au niveau des rubriques : travaux préparatoires, canaux d'irrigation, grand canal, pistes de surveillance et bureau de projet semble surestimée, eu égard au fait qu'il s'agit de travaux d'investissements, notamment de génie civil.</p> <p>Aussi la partie ivoirienne souhaiterait-elle que la répartition entre monnaie locale et devises soit revue afin que la part de la monnaie locale dans le montant hors taxes passe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 80.00 à 20.00% pour les travaux préparatoires ; - de 33.61 à 20.00% pour les canaux d'irrigation ; - de 40.04 à 20.00% pour le grand canal ; - de 72.44 à 30.00% pour la piste de surveillance ; - de 80.00 à 30.00% pour le bureau de projet. 	Les calculs des travaux de grand canal, de canaux d'irrigation et de pistes de surveillance sont effectivement effectués en monnaie locale et en devises étrangères. Mais pour les frais de construction des travaux préparatoires et du bureau du projet, les modifications sont apportées conformément aux commentaires.

Annexe E Membres de la Mission de l'Etude de JICA et ses Homologues Ivoiriens

Mission de l'Etude de JICA		Homologues Ivoiriens	
Position/Charge	Nom	Nom	Position
Chef d'Equipe	Mr. Masahito YAMANAKA	Mr. Amidou KONE	Chef, Bureau d'Aménagements, PNR/MINAGRA
Chef adjoint/Infrastructure agricole	Mr. Keiji MATSUMOTO	Mr. ABE Kouadio	Sous-Directeur, Machinisme Agricole, DAR/MINAGRA
Agronomie	Dr. Michio NOZAKI	Mr. Ebrotie ADOU	Chef de Zone, ANADER, San-Pédro
Hydrologie	Mr. Soichiro YUMOTO	Mr. VEH Loua	Chargé d'Etudes, DAR/MINAGRA
Economie agricole/Soutiens aux paysans	Mr. Fumiakira ONODA	Mr. Soungalo COULIBALY	Directeur Regional, MINAGRA, San-Pédro
Société rurale	Ms. Hiroko MIURA	Ms. Kouakou SOLANGE	Chef Service, Suivi-Evaluation, Direction Regional, ANADER, San-Pédro
Planification d'installations	Mr. Osamu YAMAMOTO	Mr. ABE Kouadio	Sous-Directeur, Machinisme Agricole, DAR/MINAGRA
Environnement	Dr. Christian ROUVIERE	Mr. Amidou KONE	Chef, Bureau d'Aménagements, PNR/MINAGRA
Superviseur des levés topographiques	Mr. Masakuni NAKAYAMA	Mr. VEH Loua	Chargé d'Etudes, DAR/MINAGRA



[The text in this section is extremely faint and illegible.]





